



Guide du gérant

**ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE
TROIS-RIVIÈRES INC.**

1. Introduction

Le président ou le directeur de catégorie de votre association de hockey pour laquelle votre fils évolue vient de vous demander d'être le gérant de l'équipe ou vous vous êtes porté volontaire.

Cette demande flatte un peu votre égo... et vous voulez également faire votre part de bénévolat pour votre organisation.

Mais avant d'accepter cette tâche, vous vous posez certainement la question suivante : « C'est quoi la tâche de gérant d'une équipe de hockey mineur?

La tâche de gérant d'une équipe d'hockey mineur n'est certainement pas la même que celle d'un gérant de la ligue nationale, mais elle comporte plusieurs responsabilités.

C'est avec plaisir que l'Association du Hockey Mineur de Trois-Rivières, vous présente un guide comprenant l'ensemble des responsabilités et des tâches qu'un gérant doit accomplir ainsi que des principaux règlements et formulaires à compléter.

2. Le rôle du gérant

Le travail de gérant d'une équipe de hockey consiste, en grande partie, à prendre en charge le travail administratif de l'équipe, tels que :

- 1. Préparer une réunion avec les parents des joueurs.*
- 2. Compléter la liste des joueurs en y indiquant les renseignements demandés et faire parvenir au registraire de l'association.*
- 3. Compléter la liste des joueurs affiliés et par la suite, faire parvenir au registraire de l'association. Aviser le jeune qu'il est joueur affilié pour votre équipe. Toujours demander la permission à l'entraîneur où le jeune évolue avant de le faire jouer pour votre équipe, tout en respectant la réglementation des joueurs affiliés.*
- 4. Compléter la liste des membres du personnel d'équipe : entraîneurs, entraîneurs-adjoints, gérants, ect... tout en vérifiant si cette personne a déjà évolué au sein d'une équipe, sinon tous les coordonnés devront être fournis au registraire pour inscription. Compléter le formulaire « Consentement à des vérifications par le service de police » de la Ville de Trois-Rivières.*
- 5. Faire l'inscription de l'équipe aux différents tournois et faire le suivi de sa correspondance. Note: Atome à Junior → un tournoi en région
Novice → deux tournois en région*
- 6. Compléter le formulaire « Identification de tournois » et faire parvenir au registraire de l'association.*
- 7. Faire signer les codes d'éthique par les parents et faire parvenir au registraire de l'association.*
- 8. Compléter les fiches santé des joueurs s'il y a lieu. (facultatif)*
- 9. Distribuer les billets « Jouez pour Jouer » aux joueurs et retourner au registraire de l'association à la date indiquée.*
- 10. Voir et travailler au financement de l'équipe.*
- 11. Préparer (de concert avec les parents) les activités sociales telles que : fêtes de Noël et de fin de saison, etc...*
- 12. Renseigner les parents (par voie de communiqués) de toutes les activités au sein de l'équipe.*

Un des rôles principaux du gérant est d'assurer l'harmonie tant auprès des parents, des entraîneurs que des joueurs, il doit être le lien entre les parents, les entraîneurs et le directeur de catégorie.

3. Structure de l'organisation

Votre équipe de hockey fait partie et relève d'une structure ou d'une association qui peut être locale (simple lettre), regroupée (+ d'une municipalité) ou régionale (regroupée AA)

Votre association de hockey mineur inscrit votre équipe dans une ligue régionale ou locale pour les MAHG.

Il est important de préciser que c'est votre association qui vous représente à tous les paliers du hockey, au niveau tant de votre municipalité, de votre ligue que de la F.Q.H.G.

Les principales tâches de votre association sont :

- l'inscription des joueurs
- l'inscription des équipes
- le recrutement des entraîneurs
- la formation d'un comité pour gérer l'association
- le financement de l'association
- l'inscription des équipes dans une ligue de la F.Q.H.G.
- de voir à la bonne marche de ses équipes
- d'assurer le lien entre les parents et votre équipe par l'entremise du directeur de catégorie

4. Structure de la F.Q.H.G. et l'A.C.H.A.

En inscrivant votre équipe dans une ligue organisée, vous faites automatiquement partie d'un organisme provincial et national, soit la *Fédération québécoise de hockey sur glace* (F.Q.H.G.) et de l'*Association canadienne de hockey amateur* (A.C.H. A.)

Ces organismes sont les seuls reconnus et mandatés par nos deux gouvernements pour planifier, régir et coordonner le développement du hockey au Québec et au Canada. Ils ont comme mandats :

- De régir le hockey sur glace.
- D'assumer la gestion de nombreux programmes d'action.
- D'assurer le développement et l'encadrement de ses membres.
 - par des programmes de formation pour les joueurs, les instructeurs, les entraîneurs et les arbitres;
 - par des programmes de perfectionnement pour les arbitres, les entraîneurs, les joueurs et les administrateurs.
- De faire la promotion du hockey.
- D'assurer un plan d'assurances pour tous les intervenants.
- De vous représenter auprès des gouvernements et autres organismes de sports amateurs.
 - réglementation et application des règlements;
 - organisation et sanction des tournois.
- D'établir une réglementation et d'en assumer l'application.
- D'assurer la coordination et la sanction des tournois et championnat.

L'*Association canadienne de hockey amateur* (A.C.H.A.) délègue en grande partie la majorité de ses mandats à l'organisme provincial qui est la *Fédération québécoise de hockey sur glace* (F.Q.H.G.).

5. Procédure d'enregistrement

En début de saison un porte-document sera remis à l'équipe avec deux livres de règlements. Le premier, qui provient de l'A.C.H.A., s'intitule les *Règles de jeu officielles*. Ce livre comprend dix sections portant sur :

1. la surface de jeu
 2. les équipes
 3. l'équipement
 4. les sortes de punitions
 5. les officiels
 6. les fautes physiques
 7. les fautes d'entrave
 8. les fautes commises avec le bâton
 9. les autres fautes
 10. le déroulement du match
- Supplément s'appliquant au hockey mineur et féminin
 - Annexes

Ce manuel doit être remis à votre instructeur, qui devra en faire une lecture attentive afin de bien interpréter les règles de jeu et ainsi éviter les conflits pouvant survenir avec les arbitres.

Le deuxième produit par la F.Q.H.G., s'intitule *Livre des règlements administratifs*. Il comprend tous les règlements administratifs se rapportant :

- généralités
- admission d'un membre
- entraîneurs
- classification
- équipes / joueurs
- secteur initiation
- ajout aux règles de jeu
- championnats provinciaux
- tournois et festivals
- éthique / abus et harcèlement
- procédures disciplinaires
- procédures d'arbitrage
- tableaux

Il est important que l'ensemble de cette réglementation soit connu autant par le gérant que par les entraîneurs afin de vous éviter toutes situations désagréables.

6. Conseils à retenir

Tous les tournois indiqués par un astérisque () signifient qu'il peut y avoir des parties durant les heures scolaires. Vous devrez vérifier si tous les parents de vos joueurs sont consentants.*

Il est important de consulter les parents des joueurs pour le choix des tournois et les dépenses qui en découlent.

Certains tournois se déroulent sur deux fins de semaine, vous devez prévoir les dépenses supplémentaires pour les tournois à l'extérieur de votre région.

Vous devrez obligatoirement apporter votre cartable pour pouvoir participer à un tournoi, aux séries éliminatoires ou championnats régionaux et provinciaux.

Ce cartable comprend :

- *le formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe;*
- *le permis de tournoi;*
- *l'accréditation des entraîneurs;*
- *feuilles roses des 5 dernières joutes;*
- *votre calendrier régulier;*
- *autres s'il y a lieu : surclassement, dérogations, etc...*

Le cartable est remis, au début de chaque tournoi, au registraire de ce tournoi. Il est de votre responsabilité d'aller le récupérer aussitôt que votre équipe est éliminée.

7. Budget de l'équipe et financement

7-A) Budget de l'équipe

Le hockey est considéré comme un sport très populaire mais aussi dispendieux. Le contexte familial, les familles monoparentales, le coût élevé de ce sport amènent plusieurs parents à refuser à leurs jeunes de s'inscrire au hockey.

Il est important d'avoir à l'esprit, lorsque vous faites votre budget d'équipe, que les parents n'ont pas nécessairement le même revenu. Lorsque vous présentez le budget de votre équipe, vous devez tenir compte que les parents ont déjà payé l'inscription, de l'équipement neuf, des bâtons, etc...

Conseils à retenir

- 1- *Vérifier auprès de votre association s'il y a une politique concernant les budgets d'équipe.*
- 2- *Établir un budget en tenant compte de la capacité de payer des parents.*
- 3- *Établir des priorités et des moyens de financement en rapport à ces priorités.*
- 4- *Distribuer un formulaire aux parents et garder les réponses confidentielles; (facultatif)*
- 5- *Faire accepter par un vote secret le budget de l'équipe. (facultatif)*
- 6- *Ouvrir un compte de banque au nom de l'équipe et avoir au moins deux signataires, soit le gérant et un parent de joueur.*
- 7- *Si un parent décide de vous payer en argent, vous devriez faire une feuille avec les noms des joueurs et lorsque le parent a payé, mettre vos initiales et les initiales du parent à côté*

7-B) Financement

Une fois votre budget établi, vous devez trouver le financement nécessaire. Certainement que la méthode la plus facile est de diviser le budget par le nombre de joueurs et d'en fixer le montant. Les parents les plus fortunés vont vous recommander cette démarche en vous disant qu'il ne veulent pas se faire achaler par des ventes de toute sorte de produits.

Cependant, d'autres parents ne pourront suivre la parade, mais par orgueil ils n'oseront pas trop élever la voix.

Il devient de votre responsabilité d'établir une équité entre les parents et de permettre à ceux qui n'ont pas les moyens de contribuer au financement de l'équipe. N'oubliez pas que les coûts exigés pour le hockey sont l'une des causes majeures d'abandon des jeunes.

Conseils à retenir

- 1. Vérifier auprès de votre association quelles sont les politiques de financement.*
- 2. Faire accepter par les parents vos méthodes de financement.*
- 3. Bien répartir vos méthodes de financement tout le long de la saison et selon les priorités que vous aviez établies.*
- 4. Éviter de s'embarquer dans des promotions dont vous ne contrôlez pas les dépenses.*
- 5. S'informer auprès d'autres gérants des méthodes de financement selon la catégorie dont vous êtes responsable.*
- 6. Seulement l'association peut émettre un reçu suite à une commandite, donc il est important que le commanditaire émette le chèque au nom de l'Association du Hockey Mineur de Trois-Rivières (AHMTR)*

8. Réponses à diverses questions et quelques consignes

- 1- C'est quoi le T-112?
Le T-112 n'existe plus, il est remplacé par :
« *Formule d'enregistrement des membres d'une équipe* »
- 2- C'est quoi les codes d'éthique?
Le code d'éthique est un formulaire que l'on fait signer au parent ou au tuteur afin de lui faire prendre conscience de ses agissements et ceux de son enfant.
- 3- Ne **jamais** rien changer sur le formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe, s'il y a un changement à faire, toujours vous référer au registraire de votre association car si un changement est fait manuellement, votre formulaire sera refusé lors de tournois, séries ou championnats.
- 4- Faire signer tous les membres de votre équipe sur le «*Formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe*» (joueurs, entraîneurs et joueurs affiliés)
- 5- **Aucun joueur ne doit porter son chandail de joute durant les pratiques.** Si un joueur n'a pas de chandail de pratique, l'association peut lui en prêter un.
- 6- Si un joueur est blessé, il ne peut pas aller derrière le banc sans équipement.
- 7- Si un joueur est suspendu, **il ne peut pas** aller derrière le banc.
- 8- **Il est strictement « défendu » pour les jeunes de jouer au hockey dans le hall d'entrée. (Voir à aviser les parents)**
- 9- En principe aucun parent ne devrait se trouver dans les corridors surtout à partir de la catégorie Pee-Wee, si toutefois un parent doit absolument y aller, on demande que ce soit **un** parent, afin d'éviter que toute la famille se retrouve dans le corridor. (le père, la mère, la sœur, le frère, le mononcle, etc....)

ADRESSES IMPORTANTES

Divers formulaires :

- *Feuille d'alignement (saison régulière)*
- *Feuille d'alignement (séries éliminatoires)*
- *Rapport d'événement*
- *Document (Dates à retenir)*
- *Etc..*

Vous pouvez aller sur le site de Hockey Mauricie et vous trouverez tous ces formulaires : hockeymauricie.ca

Adresse du site de l'Association du Hockey Mineur de Trois-Rivières :

<http://sites.rapidus.net/pedneaum/>

Sur le site vous pouvez trouver les noms des responsables de votre association ainsi que plusieurs documents dont vous pourriez avoir besoin.

*Document préparé par :
Lisette Venne
Secrétaire/Régistrare
A.H.M.T.R.
2010-10-01*